



Arrêté

fixant la composition du jury prévu à l'article 8 du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés par la voie contractuelle dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la fonction publique d'état.

La Présidente de l'Université de Lorraine,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état ;

Vu le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements BOE, au titre de l'année 2026 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres de la commission de recrutement d'Assistant Ingénieur de Recherche et de formation dans la branche d'activité professionnelle F (Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs) emploi-type Dessinateur-trice maquettiste infographiste, au titre de l'année 2026, dans l'académie de NANCY-METZ :

Monsieur Jean-François Pierson, Professeur des Universités Classe Exceptionnelle, Université de Lorraine

Madame Margot Bosmaher, Ingénieur d'études, Classe Normale, Université de Lorraine

Madame Marie L'Etang Cardellini, Ingénieur d'études, Classe Normale, Université de Lorraine

Monsieur Rémy Party, Attaché d'Administration d'Etat Classe Normale, Université de Lorraine



Signé électroniquement par Isabelle
Arnould
Le 12/05/2026 à 11:40

Fait à Nancy, le 28/04/2026

La Présidente de l'Université de Lorraine